

Décision

Générale

colonial

Décision n° 986 PERSONNEL AUTOCHTONE

n° 986

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 août 1946

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro

31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Sont admis, pour compter du 1er août 1946 à la solde mensuelle (7 échelon), les chauffeurs Abdillai Roble, Ali Ahmed et le pilote de vedette Robie Doale, engagés au service des douanes.